



BP 31 Janvier 2017

Le plan des marques est une occasion de mélanger plaisir et travail.
On se retrouve on découvre le programme de l'année, on peut même boire un p'tit coup puisqu'on ne conduit pas.
C'est une parenthèse qui se veut plaisante.

Cependant pour certains elle est une contrainte lourde pour toute sorte de raisons qui leur sont personnelles.

Cette sorte de chose est prévue dans notre accord ARTT de 2000 où des jours à l'initiative de l'employeur sont prévus.

Les jours de RTT à l'initiative de l'employeur, qui seraient attribués collectivement, devront être, dans la mesure du possible, planifiés en début d'année, après consultation du Comité d'Etablissement.

Extrait Accord

C'est à dire que la direction peut décider quand les salariés sont en RTT, lorsqu'un site est fermé on peut comprendre que l'employeur revendique sa prérogative.

Régulièrement, nous nous battons pour faire respecter les textes en général et nos accords en particulier.

Il est normal qu'en tant que représentants du personnel nous appelions à les respecter aussi.

Bon plan des marques à ceux qui y seront, bon repos pour les autres.

Votre Equipe FGTA-FO.

NOTRE MAIL FOCOCOLA@GMAIL.COM